

**PROCES-VERBAL du**  
**Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois**  
**Réunion du MERCREDI 04 AVRIL 2012 à 20 h 00**

Etaient présents :

| BASSEVELLE  | BUSSIERES  | CHAMIGNY  |
|---|--|---|
| <b>M. RICHARD Bernard</b>   | <b>M. VALLEE Marc</b>  | <b>Mme BELDENT Jeannine</b><br>Mme SANCHEZ Isabelle<br>M. PIERRE Bernard-Jean                 |
| CHANGIS SUR MARNE   | CITRY SUR MARNE  | JOUARRE   |
| <b>M. SUSINI Jean-Paul</b><br>M. CLEMENT Henri  | M. COLLET Jacques<br>M. PICHON Alain                           | <b>M. GOULLIEUX Pierre</b><br>M. BOSDURE Dominique<br>M. LA GRECA Michel<br>Mme BADDOUR Nawal |
| LA FERTE S/ JOUARRE   | LUZANCY  | MERY SUR MARNE  |
| <b>Mme PIERRE Nathalie</b><br>Mme ABELOOS Edith<br>M. BIMBI Eric<br>Mme COPEAUX Jacqueline<br>M. CELERIER Daniel<br>Mme ADELIN Dominique<br>M. COUBEAU Ivan<br>Mme ETHEVE Claudia<br>M. ROUCOU Jean<br>M. JUBERT Flora<br>M. BENDJEBBAR Mostefa<br>Mme COLONNA Françoise<br>M. FUMERON Emmanuel | <b>M. FORTIER Patrick</b><br>Mme DELAMOTTE Isabelle            | <b>M. DELAITRE Michel</b>   |
| NANTEUIL SUR MARNE  | PIERRE LEVEE   | REUIL EN BRIE   |
| M. CAMELOT Jean-Pierre  | <b>M. BOISNIER Gérard</b>                                      | <b>M. ROMANOW Patrick</b><br>M. GEOFFROY Denis  |
| SAACY SUR MARNE   | SAINTE AULDE   | SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX   |
| <b>Mme ROBCIS Josselyne</b><br>M. BOUVRANDE Jean-Claude<br>(suppléant de M. CHERON Michel)<br>M. HENNEQUIN Sébastien  | <b>M. GEIST Gérard</b>   | <b>M. SPECQUE Claude</b><br>M. HINCELIN Hubert<br>M. BOISDRON Patrick                         |
| SAMMERON  | SEPT SORTS   | SIGNY SIGNETS   |
| <b>Mme KUPZACK Danielle</b><br>M. RIGAULT Pierre  | M. LECOMTE Alain<br>(suppléant de <b>M. ARNOULT François</b> ) | <b>M. FOURMY Philippe</b>   |
| USSY SUR MARNE  |  |   |
| M. HORDE Pierre (suppléant de <b>M. PRISE Guy</b> )<br>M. OUDARD Bernard  |  |   |

Formant la majorité des membres en exercice.

**Délégués représentés par pouvoir :**

M. FERON Sylvain par M. GOULLIEUX Pierre  
M. DE SOUSA Humberto par M. LA GRECA Michel  
M. LAURENT Marc par Mme BADDOUR Nawal  
M. MORET Jean-Claude par M. ROUCOU Jean  
M. VANTYGHM Ludovic par M. CELERIER Daniel

**Secrétaire de séance :**

Mme ETHEVE Claudia

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

\* \* \*

**I - SERVICES GENERAUX :**

I - 0 ■ ELECTION DES COMMISSIONS « SPORTS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES », « TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS », ET AU SYNDICAT MIXTE MARNE-OURCQ.

I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011.

I – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011.

I – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2012.

I – 5 ■ TEOM ANNEE 2012 :  
⇒ Vote des Taux.

I – 6 ■ TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2012.

\* \* \*

⊗ Informations diverses le cas échéant.

\* \* \*

Madame BELDENT ouvre la séance à 20h05.

Madame BELDENT explique que le compte rendu du Conseil Communautaire du 28 mars 2012 sera envoyé ultérieurement.

\* \* \*

**SERVICES GENERAUX**

◆ I - 0 ■ ELECTION DES COMMISSIONS « SPORTS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES », « TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS », ET AU SYNDICAT MIXTE MARNE-OURCQ ET SMITOM :

Madame BELDENT expose que suite à la non réélection de Madame PERROTIN comme déléguée communautaire, il convient de la remplacer auprès du SMITOM.

Monsieur MORET, ayant démissionné du Syndicat Mixte Marne Ourcq, il est nécessaire de pourvoir un poste de délégué suppléant auprès du syndicat.

Madame ROBCIS ayant démissionnée des commissions « Sports et Nouvelles Technologies » et « Transports et Déplacements », son remplacement comme déléguée titulaire s'avère nécessaire.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** la délibération du Conseil Communautaire n°2008/049 en date du 14 mai 2008 sur la composition des commissions,
- **Considérant** la démission de M. MORET Jean-Claude en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte Marne Ourcq,
- **Considérant** la non réélection de Mlle PERROTIN Claire en qualité de membre déléguée à la Communauté de Communes, il y a lieu de la remplacer en qualité de déléguée suppléante au sein du SMITOM,
- **Considérant** la démission de Mme ROBCIS Josselyne en qualité de déléguée titulaire au sein de la Commission « Transports et Déplacements » et « Sports et Nouvelles Technologies »,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** la délibération du Conseil Communautaire n°2008/049 en date du 14 mai 2008 sur la composition des commissions,
- **Considérant** la démission de M. MORET Jean-Claude en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte Marne Ourcq,
- **Considérant** la non réélection de Mlle PERROTIN Claire en qualité de membre déléguée à la Communauté de Communes, il y a lieu de la remplacer en qualité de déléguée suppléante au sein du SMITOM,
- **Considérant** la démission de Mme ROBCIS Josselyne en qualité de déléguée titulaire au sein de la Commission « Transports et Déplacements » et « Sports et Nouvelles Technologies »,
- **Vu** la candidature unique de M. CLEMENT Henri à la Commission « Sports et Nouvelles Technologies »,
- **Vu** la candidature unique de M. RIGULT Pierre à la Commission « Transports & Déplacements »,
- **Vu** la candidature unique de Mme KUPZACK Danielle au SMITOM,
- **Vu** la candidature unique de M. SUSINI Jean-Paul au Syndicat Mixte Marne-Ourcq,

- **Considérant** qu'il y a lieu de pourvoir aux différents postes vacants,

### **A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Elit** en qualité de **délégué titulaire** :
  - **M. CLEMENT Henri** à la commission « Sports et Nouvelles Technologies »,
  - **M. RIGAULT Pierre** à la commission « Transports et Déplacements »,
- ◇ **Elit** en qualité de **membre suppléant** :
  - **Mme KUPZACK Danielle** au SMITOM,
  - **M. SUSINI Jean-Paul** au Syndicat Mixte Marne-Ourcq.

➤ Monsieur RIGAULT explique que, concernant le Syndicat Mixte, pour le conseil syndical, tous les membres sont convoqués et reçoivent les procès verbaux. Si les suppléants viennent, ils participent et votent. Concernant le SCOT, les titulaires et suppléants sont conviés et participent.

Monsieur RIGAULT insiste sur la délibération du 25 janvier 2012 concernant l'élection de la suppléante.

Madame BELDENT lui rappelle que cette délibération a été validée par la Préfecture et donne lecture de la réponse du contrôle de légalité.

\* \* \*

### ◆ I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011:

Madame BELDENT explique que le compte administratif, corroboré par le compte de gestion, retraçant les dépenses et recettes réelles de l'année 2011, fait apparaître les montants de réalisation suivants :

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| ❖ Section de fonctionnement : |                |
| • Dépenses :                  | 7 126 085,93 € |
| • Recettes :                  | 7 089 548,47 € |
| ❖ Section d'investissement :  |                |
| • Dépenses :                  | 4 227 587,75 € |
| • Recettes :                  | 5 943 232,46 € |
| ❖ Restes à réaliser :         |                |
| • Dépenses :                  | 1 350 761,75 € |
| • Recettes :                  | 2 782 205,78 € |

Compte tenu des reports de l'année 2010, le résultat de clôture établit :

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| ❖ Section de fonctionnement : | 735 364,27 € |
| ❖ Section d'investissement :  | 579 190,31 € |

Le compte administratif peut se résumer :

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| ❖ Section de fonctionnement : | 7 126 085,93 € |
|-------------------------------|----------------|

## DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 011 :** 2 612 033,98 € avec des dépenses moindres que le prévisionnel pour l'eau et l'assainissement (compte 60611) du fait de la fermeture de la piscine, la maintenance (compte 6156) du fait de renégociations de contrats, les transports collectifs, les frais de nettoyage des locaux (6283) dont un site a été repris en régie et dépenses en hausse par rapport aux prévisions comme l'énergie-électricité (compte 60612), les produits de traitements (compte 60624) pour la piscine, le petit équipement (compte 60632) lié aux travaux de la piscine, l'entretien du terrain (compte 61521) du fait du terrain de rugby, les frais de contentieux (compte 6227) liés au pourvoi en cassation concernant l'association d'enseignement de la musique, le transport de biens pour principalement le déplacement d'un piano pour un concert, les autres impôts et taxes (637) liés à la taxe sur les bureaux.
- ❑ **Chapitre 012 :** 1 641 742,65 € en baisse de 7,5 % par rapport au montant budgété du fait notamment du départ d'un agent non remplacé.
- ❑ **Chapitre 65 :** 2 473 970,93 € se caractérisent par les indemnisations aux élus, le concours au SDIS, les versements au SMITOM (1 694 260 €) et au Syndicat Mixte Marne Ourcq (45 000 €), et les subventions aux associations.
- ❑ **Chapitre 66 :** 142 246 € correspondant au remboursement des intérêts de la dette.
- ❑ **Chapitre 67 :** 23,40 € pour l'annulation d'un titre.
- ❑ **Chapitre 042 :** 226 619,46 € dont 212 649,46 € correspondant aux amortissements des biens, le reste correspond à des régularisations comptables pour une vente de terrain à Luzancy.

## RECETTES :

- ❑ **Chapitre 013 :** 20 265,14 € correspondant au remboursement par l'Etat de salaires de personnes en contrats aidés, et de consignation de bouteille d'acide chlorhydrique.
- ❑ **Chapitre 70 :** 222 055,19 € dont 79 153,06 € liés à l'Ecole de Musique, 118 508,40 € venant de la piscine (fermée pendant un semestre) et 23 926,90 € liés aux émetteurs.
- ❑ **Chapitre 73 :** 5 388 354,89 € dont 2 286 265 € pour la fiscalité locale reformée, 189 483,89 € venant su SMERSEM, 2 911 511 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- ❑ **Chapitre 74 :** 1 422 842,08 € correspondant principalement pour 736 237,57 € à la DGF, 13 636,22 € du STIF, 130 308,01 € du Département pour les transports, pour l'Ecole de Musique, 81 507 € de remboursement des communes pour les RPI et de participations communales aux

interventions musicales, 338 017,93 € de reversements des services Eau et Assainissement et de la subvention Eco-emballages.

❑ **Chapitre 75 :** 22 046,20 € de la location de l'Avenue de Rebais et du Salon des Arts.

❑ **Chapitre 77 :** 13 970 € liés à une vente de terrain à Luzancy.

❖ Section d'investissement : 4 227 587,75 €

#### DEPENSES :

❑ **Chapitre 20 :** 66 006,80 € dont 49 478,53 € de frais d'études liés à des honoraires d'architectes, de cabinet d'experts, concernant la salle de Saâcy, 6 004,49 € de publicité et 10 523,78 € liés à l'informatique (logiciels).

❑ **Chapitre 204 :** 100 000 € pour le terrain de football.

❑ **Chapitre 21 :** 152 304,96 € dont notamment 57 061,99 € pour le mobilier du siège, 36 612,67 € de conteneur et des équipements divers.

❑ **Chapitre 23 :** 3 223 939,52 € liés aux travaux de la piscine, de la Salle de Sports de Saâcy....

❑ **Chapitre 16 :** 679 905,27 € de remboursement du capital des emprunts.

❑ **Chapitre 27 :** 431,20 €.

#### RECETTES :

❑ **Chapitre 13 :** 1 242 643 € correspondant aux subventions pour la piscine, le siège social, et les haltes fluviales.

❑ **Chapitre 16 :** 4 200 000 € correspondant à la mobilisation totale de l'emprunt.

❑ **Chapitre 10 :** 260 000 € d'affectation du résultat.

❑ **Chapitre 27 :** 13 970 € de vente de terrain à Luzancy.

❑ **Chapitre 040 :** 266 619,46 € d'amortissement, corollaire du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

➔ Monsieur RIGAULT remarque que pour le chapitre 16, le montant des mandats émis est supérieur à celui de l'état de la dette.

Il est répondu que cet état de fait, était lié à la mobilisation totale de l'emprunt générant une écriture d'ordre.

Madame ADELIN s'interroge sur la cession de terrain apparaissant plusieurs fois.

Il lui est répondu que cela correspond à des écritures comptables notamment pour sortir le terrain de l'actif.

Monsieur GOULLIEUX s'interroge sur le chapitre 10 en recettes.

Il lui est répondu que fin 2011, l'Etat n'avait toujours pas versé le FCTVA.

Monsieur BIMBI s'étonne que pour l'article 61521, il y ait un tel dépassement de crédit.

Il lui est répondu qu'antérieurement les dépenses de l'entretien du terrain de rugby étaient comptabilisées sur le compte 611, et par souci de transparence, elles sont enregistrées sur le compte 61521, et que pour 2012 le montant serait moindre du fait d'un nouveau prestataire de services.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote,

① Madame BELDENT quitte la salle du Conseil Communautaire à 20 h 40.

Monsieur GEIST assurant la présidence expose que :

⊗ Pour le compte administratif :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M 14,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur GEIST, premier Vice-président,

### A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le compte administratif des Services Généraux de l'exercice 2011 dont les résultats, conformes au compte de gestion du Trésorier pour l'exercice considéré, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
  - Section de fonctionnement : 771 901,73 € (excédent),
  - Section investissement : 2 567 898,43 € (déficit)

○ Opérations de l'exercice :

|                           | Dépenses       | Recettes       |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 7 126 085,93 € | 7 089 548,47 € |
| Section investissement    | 4 227 587,75 € | 5 943 232,46 € |
| Restes à réaliser         | 1 350 761,75 € | 2 782 205,78 € |

- Résultats à la clôture de l'exercice :
  - Section de fonctionnement : 735 364,27 € (excédent)
  - Section investissement : 579 190,31 € (excédent)

① Madame BELDENT réintègre la salle du conseil à 20 h 42.

☒ Pour le compte de gestion :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif des Services Généraux pour l'exercice 2011,

### **A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **approuve** le compte de Gestion des Services Généraux pour l'exercice 2011 établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

\* \* \*

### **◆ I – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Madame BELDENT expose que le compte administratif, en accord avec le compte de gestion du Trésorier, donne les résultats suivants :

- ❖ Excédent de fonctionnement : 735 364,27 €
- ❖ Excédent d'investissement : 579 190,31 €

C'est l'excédent de fonctionnement qui fait l'objet d'une affectation de résultat, afin d'alimenter les recettes de la section d'investissement ; il est proposé de le répartir ainsi qu'il suit :

- 100 000,00 € au compte 1068, en recettes d'investissement,
- 635 364,27 € au compte 002 en recettes d'exploitation.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Vu** le compte administratif des Services Généraux de l'exercice 2011,

### **A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**

(15 abstentions : M. COUBEAU, Mme ADELINÉ,  
M. ROUCOU et pouvoir de M. MORET, Mme COPEAUX,  
Mme ABELOOS, Mme PIERRE, M. BIMBI, M. JUBERT,  
M. CELERIER et pouvoir de M. VANTYGHEM, M. BENDJEBBARR,  
M. FUMERON, Mme ETHEVE et Mme COLONNA).

- ◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2011 des Services Généraux :

| Compte | Libellé                                 | Résultats    |
|--------|---|--------------|
| 1068   | Excédent de fonctionnement.....         | 100 000,00 € |
| 002    | Résultat de fonctionnement reporté..... | 635 364,27 € |



◆ I – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2012 :

➔ Madame BELDENT explique que le Bureau et la Commission des Finances se sont prononcés à la majorité en faveur du budget prévisionnel 2012.

Madame BELDENT explique le budget 2012 s'établit à hauteur de 11 436 979,62 €, et s'appuie sur la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale et par conséquent de geler pour cette année certains investissements importants.

Ce budget peut s'expliquer :

- Section de fonctionnement : 7 969 663,87 €

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 011 :** 2 787 300 € avec des augmentations par rapport à 2011 concernant l'eau (compte 60611) du fait de la piscine, l'énergie (60612) prenant en compte la Salle de Sports de Saâcy et la réouverture de la piscine, les produits de traitements (60624) de la piscine, les contrats de prestations de services (611) du fait du ramassage des ordures ménagères, l'entretien du terrain (61521) lié au terrain de Rugby, l'entretien de voies et réseaux (61523) concernant le marché de voirie pour les communes, les frais d'actes et contentieux (6227) liés au pourvoi en cassation dans l'affaire de l'association de musique, et autres impôts et taxes (637) du fait de la taxe sur les bureaux. Certaines lignes budgétaires sont en baisse comme la maintenance (6156) du fait de renégociations de contrats, les primes d'assurance (616) liées à l'absence de « dommages ouvrage », études et recherches (617) dont une étude a été reprise par le conseil général, les transports (6247) du fait du financement direct du département pour les circuits spéciaux.
- ❑ **Chapitre 012 :** 1 800 000 € prenant en compte les créations de postes pour les nouveaux services (urbanismes, relais d'assistantes maternelles).
- ❑ **Chapitre 014 :** 132 543 € correspondant au prélèvement du FNGIR.
- ❑ **Chapitre 65 :** 2 524 500 € dont 100 000 d'indemnités aux élus, 371 000 € à verser au SDIS, 1 700 000 € pour le SMITOM et 80 000 € au Syndicat Mixte Marne Ourcq, 265 000 € de subventions aux associations.
- ❑ **Chapitre 66 :** 224 330 € de remboursement des intérêts d'emprunts prenant en compte l'emprunt de 2010 mobilisé en totalité.
- ❑ **Chapitre 67 :** 1 000 € en charges exceptionnelles.
- ❑ **Chapitre 022 :** 196 580,90 € de dépenses imprévues.
- ❑ **Chapitre 023 :** 101 922,97 € alimentant les recettes d'investissement.

- ❑ **Chapitre 042 :** 201 487 € d'amortissement des biens.

#### RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 44 000 € de remboursement de l'Etat par rapport à du personnel en contrat aidé, et de l'ACIF.
- ❑ **Chapitre 70 :** 329 500 € dont 220 000 € liés à la piscine, 82 000 € + 3000 € venant de l'école de musique, 24 000 € liés aux émetteurs.
- ❑ **Chapitre 73 :** 5 534 029 € dont 2 354 529 € de fiscalité locale, 189 500 € du SMERSEM et 2 990 000 € de la TEOM.
- ❑ **Chapitre 74 :** 1 348 720 € dont 719 220 € de DGF, 42 000 € du Département pour l'école de musique, 197 500 € de remboursement des communes concernant les RPI et le marché de voirie, 390 000 € liés principalement à la subvention d'éco-emballage.
- ❑ **Chapitre 75 :** 50 000 € dont 48 000 € de la location de l'avenue de Rebaus.
- ❑ **Chapitre 002 :** 635 414,87 € résultat excédentaire antérieur reporté.
- En section d'investissement : 3 467 315,75 €

#### DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 20 :** 6 000 € dont 3 000 € d'achats de logiciels et de licences informatiques et 3 000 € liés aux travaux « Rue de Reuil ».
- ❑ **Chapitre 21 :** 308 300 € dont 160 000 € pour des travaux complémentaires à la piscine (filtres, chaudières,...), 7 000 € d'assainissement pour le terrain de Rugby, 18 000 € pour un robot et une auto-laveuse à la piscine, de l'outillage, 18 000 € pour un véhicule pour le RAM, et une remorque pour les services d'entretien, 75 000 € pour des bornes à verres / des conteneurs,...
- ❑ **Chapitre 23 :** 150 000 € de travaux « Rue de Reuil » et pour la salle de Saâcy.
- ❑ **Chapitre 16 :** 680 000 € de remboursement de capital de la dette, incluant le remboursement de l'emprunt concernant la réserve foncière de la Zone des Effaneaux.
- ❑ **Chapitre 4581 :** 120 000 € de marché de voirie pour les communes.
- ❑ **Restes à réaliser :** 1 350 761,75 €.
- ❑ **Chapitre 001 :** 852 254 € résultat (cumulé) déficitaire antérieur.

#### RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 96 800 € de subvention de la CAF pour les travaux du RAM et du Département pour l'école de musique.

- ❑ **Chapitre 10** : 162 500 € dont 62 500 € de FCTVA et 100 000 € d'affectation du résultat.
- ❑ **Chapitre 4582** : 122 400 € de remboursement des communes pour le marché de voirie.
- ❑ **Chapitre 040** : 201 487 € d'amortissement corollaire du chapitre 042.
- ❑ **Chapitre 021** : 101 922,97 € corollaire du 023.
- ❑ **Restes à réaliser** : 2 782 205,78 €

➤ Monsieur RIGAULT s'interroge sur le chapitre 16, et demande des explications.

Madame BELDENT lui rappelle que l'encours de la dette avoisine les 90 % et propose que le capital restant dû de l'emprunt concernant la réserve foncière de la Zone des Effaneaux soit remboursé par anticipation.

Monsieur LA GRECA demande pourquoi les travaux Rue de Reuil apparaissent aux chapitres 20 et 23.

Il lui est répondu que le compte 20 comptabilise les études et le compte 23, les travaux.

Monsieur ROUCOU s'interroge sur la dénomination du lieu « Rue de Reuil » et non pas « Centre Social ».

Madame BELDENT lui répond que cette dénomination fait référence à l'opération.

Monsieur GEIST intervient et s'interroge sur les raisons du remboursement anticipé de l'emprunt sur fonds propres du fait de l'excédent qui s'avère risqué en cas de nouvel emprunt avec un taux peut être plus élevé. Il estime que cette position est difficilement tenable au regard du blocage des investissements.

Madame BELDENT lui rappelle la réponse faite en Bureau et en Commission des Finances, sur le fait de rembourser l'emprunt au taux le plus élevé, que cet emprunt n'aurait pas du être réalisé (au regard des règles comptables) puisqu'il finançait la réserve foncière de la Zone des Effaneaux. Elle rappelle l'encours de la dette et les risques de ne pas pouvoir emprunter de nouveau au regard de cet encours. Elle souligne l'agrément des services fiscaux quant à sa position.

Monsieur RIGAULT demande si la position de Madame BELDENT lui est dictée par les banques ou les services fiscaux.

Madame BELDENT lui répond que le souci a été évoqué avec les services de l'Etat. Elle rappelle que le budget a été élaboré sans augmentation de la pression fiscale et que si les investissements prévus (comme le tennis couvert ou le cinéma) doivent être réalisés, les impôts sont susceptibles d'augmenter de 30 % avec la nécessité de faire un nouvel emprunt sans avoir la garantie que les banques prêtent.

Monsieur CELERIER souligne que le risque d'arrêt des investissements va entraîner la réintégration des dépenses d'investissement en fonctionnement soit environ 500 000 € qui va générer une augmentation d'impôts sans réalisation des équipements. Il rappelle que le SCOT soulignait le manque d'équipements structurants sur le Pays Fertois.

Monsieur BOISDRON répond que les projets ne sont pas abandonnés et qu'une négociation avec les subventionneurs est en cours pour prolonger les délais quant à la caducité des aides.

Madame ADELIN donne les détails des subventions attribuées et des sommes déjà dépensées concernant le cinéma. Elle souligne que la justification de ne pas investir pour ne pas augmenter les impôts ne sera plus valable, les années suivantes puisque pour rembourser les subventions et les frais engagés, une hausse des impôts sera nécessaire. Elle précise que le cinéma est un équipement structurant, rendant le territoire attractif qui a été plébiscité par des milliers d'habitants. Du fait de la Délégation de Service Publics, son coût de fonctionnement ne pèsera en rien sur le budget de la Communauté de Communes du Pays Fertois. Son absence priverait notamment les collèges et lycées d'un outil pédagogique.

Sur la forme, elle regrette que des informations financières soient transmises tardivement risquant d'entacher d'illégalité le vote du budget. Elle s'interroge sur le fait de voter les taux d'imposition après le vote du budget.

Madame BELDENT lui répond qu'il a été demandé un report des subventions et que le dossier est étudié, par exemple, par le service juridique du Conseil Général. Elle rappelle que pour le financement du cinéma une hausse des impôts de 30 % ne serait pas suffisante et devra être complétée par un emprunt. Il convient de ne pas oublier la situation financière de la Communauté de Communes du Pays Fertois transcrite au travers des ratios.

Monsieur BIMBI rappelle qu'en 2011 le budget présenté mettait en attente les investissements avec l'impression de repousser les débats à l'année suivante. Il regrette qu'en 2011 le débat n'ait pas eu lieu sur le maintien ou non des investissements sachant que si les reports de subventions ne sont pas acceptés, les projets seront supprimés, alors qu'ils constituent quelque chose de fédérateur pour le canton.

Madame BELDENT souligne que si le budget n'est pas voté, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui sera saisie. Elle souligne les difficultés financières actuelles renforcées par les dépenses liées à la Zone des Effaneaux, et la possible disparition des recettes du SMERSEM en cas de création d'un syndicat départemental.

Monsieur FOURMY s'interroge sur l'affectation du résultat qui doit couvrir le remboursement en capital de la dette.

Il lui est répondu que les restes à réaliser couvrent ce besoin.

Monsieur RIGAULT insiste sur ce point.

Il lui est répondu que théoriquement Monsieur FOURMY avait raison.

Monsieur DELAITRE souligne que le fonctionnement est déficitaire en 2012 comme en 2011.

Monsieur GEIST insiste sur l'opportunité de rembourser l'emprunt concernant la Zone des Effaneaux, par anticipation, en prélevant sur l'excédent de fonctionnement.

Madame BELDENT lui répond qu'en se désendettant, il sera possible de reprendre un nouvel emprunt plus important sur une durée plus longue. Elle souligne que la TLE, de la Zone des Effaneaux, aurait servi pour le remboursement du prêt, lié au château d'eau et pour celui de la réserve foncière.

Monsieur GOULLIEUX s'interroge lui aussi sur l'opportunité de rembourser cet emprunt devant le risque qu'une demande de nouveau prêt ne soit pas satisfaite en totalité.

M. CLEMENT, Mme ADELIN, M. GOULLIEUX + pouvoir de M. FERON, Mme BADDOUR + pouvoir M. LAURENT, M. LA GRECA + pouvoir de M. DE SOUSA, M. COUBEAU, Mme COLONNA, Mme COPEAUX, M ROUCOU + pouvoir de M. MORET, Mme PIERRE, M. BIMBI, M. JUBERT, M. CELERIER + pouvoir de M. VANTYGHM, Mme ETHEVE, M. FUMERON, M. BENJEBBAR, M. BOISNIER, M. HINCELIN, M. SPECQUE, Mme KUPZACK, M. RIGALT, M. GEIST demandent que le budget prévisionnel soit voté à bulletin secret.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré à bulletin secret,

**PAR 28 VOIX POUR LE REJET,  
18 APPROUVANT LE BUDGET  
ET 5 ABSTENTIONS**

◇ **rejette** le budget prévisionnel des Services Généraux pour l'exercice 2012 équilibré en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

- |                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| ○ Section de fonctionnement : | 7 969 663,87 € |
| ○ Section d'investissement :  | 3 467 315,75 € |

\* \* \*

Madame BELDENT lève la séance à 21h55, les autres points à l'ordre du jour n'étant plus justifié.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le 12 AVRIL 2012.

La Présidente,

J. BELDENT